

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 54-B-P Allaman
Route de la Gare – Roveray
(Giratoire zone Commerciale et gare)

Afin de permettre la réfection du giratoire de Roveray (Zone commerciale d'Allaman), le tronçon situé de la sortie de l'autoroute A1 Aubonne (Roveray) à l'intersection Route de la Gare/ Ch. des Grangettes, ainsi que l'accès au Centre Commercial Littoral (Coop) sera interdit à toute circulation.

Du samedi 25 avril dès 19h00
au
lundi 27 avril à 05h00

Une signalisation de déviation sera mise en place par, rte de Roveray (sortie autoroute A1) - Rte d'Aubonne - RC 1-B-P Rte Suisse - Allaman (Grand Rue, route de la Gare et ch des Grangettes) dans les deux sens

La gare sera en tout temps accessible par : la route de Roveray - le chemin d'Es Bons et la route de la gare dans les deux sens (interdit aux véhicules de plus de 3.20 m de hauteur)

L'accès au ch. des Grangettes et à la Gare (Sud) se fera en tout temps par Allaman

La Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagères et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes de : Allaman, Aubonne
- Gendarmerie, CET-Blécherette,
- ECA, Pully - SDIS
- Voyer Région Ouest
- Police Viasuisse – Urgence santé
- Car-Postal - MBC
- Manifestations – Transports spéciaux